Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 140 O'Connor, Tower East 4th Floor 140 O'Connor, Tour Est 4ème étage Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet			
Navette électrique			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
K4A20-210082/A		2020-06	5-17
Client Reference No N° de re K4A20-210082	éférence du client		
GETS Reference No N° de re PW-\$\$HP-539-78820	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
hp539.K4A20-210082			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-07-28			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			•
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Cafferty, Kathy			539
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N° de FAX
(613) 297-2896 ()		() -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	,		
Spe	cified Herein		
Précisé	dans les présentes		
1			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Callada	Callada		VOIR Partie 2 pour Clauses et Conditions
Destination Code - Code destinataire	Destination Code - Destination Address - Code destinataire Adresse de la destination	Invoice Code - Code Invoice Address burcomptable Adresse de factu	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	Environment Canada	I - 1	Environment Canada
	351 Blvd St Joseph, Gatineau, OC, J8Y 3Z5		351 Blvd St Joseph, Gatineau, OC, J8Y 3Z5



Document No.K4A20-210082/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Item Article

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte See Herein Plant/Usine XXXXXXXXX Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination S U. of I. U. de D. Each 7 g g Inv. Code Fact. <u>|</u> Dest. Code Dest. D-1 Conformément à la description Description navette électrique d'achat ci-jointe. Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux
- 1.4 Service Connexion postel

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instruction pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Responsables
- 6.5 Paiement
- 6.6 Instructions relatives à la facturation
- 6.7 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.8 Lois applicables
- 6.9 Ordre de priorité des documents
- 6.10 Clauses du guide des CCUA
- 6.11 Inspection et acceptation
- 6.12 Préparation en vue de la livraison
- 6.13 Instructions d'expédition livraison à destination
- 6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production
- 6.15 Conditionnement
- 6.16 Garantie

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.17 Matériel

6.18 Interchangeabilité

Pièces jointes

Annexe «A» - Spécifications en date du 2020-06-10 Appendice 1 – Questionnaire de renseignements techniques en date du 2020-06-10 Annexe «B» de la Partie 3 de la Demande de soumissions - Instrument de paiement électronique

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Environnement et Changement climatique Canada a besoin de la navette électrique et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» – Spécifications en date du 2020-06-20 ci-jointe.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

Puisque plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les soumissionnaires sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postel pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postel se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003** (**20**20-05-28**19-03-04**) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :

- i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

L'adresse de courriel de l'unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale (RCN) est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (2 copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents aux articles spécifiés comme « ou équivalents » sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
 - (b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
 - (c) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
 - (d) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
 - (e) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.
- 2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit; ou
 - (b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix unitaires fermes dans la section intitulée «Détails de l'article» et en conformité avec la base de paiement identifiée dans la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «B» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «B» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/450-fra.html) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- 5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.4 Date de livraison

Bien que la livraison **la navette électrique** soit demandée pour le ou avant le 31 mars 2021 la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - quantité 2, **la navette électrique** sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

3.1.5 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

- **4.1.1.1** Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :
 - 1) Annexe «A» Spécifications en date du 2020-06-10; et
 - Appendice 1 Questionnaire de renseignements techniques en date du 2020-06-10.

4.1.1.2 Produits équivalents

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3, «Produits équivalents» pour que l'on tienne compte de leur soumission.

4.1.2 Évaluation financière

- **4.1.2.1** L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans «Détails de l'article».
- **4.1.2.2** Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour les articles et quantités.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique</u> <u>d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(<u>https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html</u>#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A)	Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.	
	Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date	
ou		
B)	Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de	

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20--210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément a programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date	

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir qté 2, la navette électrique et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe "A" – Spécifications en date du 2020-06-10 ci-jointe.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-2818-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3. Durée du contrat de la navette électrique

6.3.1 Livraison de

La livraison de la navette électrique doit être effectuée comme suit :

Article 001 - qté 2, la navette électrique et les articles connexes doivent être livrés au plus tard le . (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Kathy Cafferty

Titre: spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Organisation:

Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,

Division HP

140 rue O'Connor, Ottawa, ON K1A 0S5

613-297-2896 Téléphone:

Courriel: kathy.cafferty@pwgsc-tpsgc-.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.4.2 Responsable des achats

	Le responsable	des achats pour le contrat est :
	Nom: Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Téléphone : Courriel :	
		Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.4.3	Responsable t	echnique
	Le responsable	technique pour le contrat est :
	Nom: Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Téléphone : Courriel :	
	exécutés dans contenu techniques ave changements à	technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont e cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au ue des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions ce le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.4.4	Représentants	de l'entrepreneur
	Nom et numéro	de téléphone de la personne avec qui communiquer :
	Renseigneme	ts généraux:
	Nom : Titre: Téléphone : Courriel :	(à être complété par le soumissionnaire)
	Suivi de la livr	ilson:
	Nom :	(à être complété par le soumissionnaire)

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

itre: éléphone : Courriel :	 _ _ _	
éléphone :	 _ _ _	

6.4.5 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone des concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des services aprèsvente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Article 001				
Nom : Adresse :				
Numéro de téléphone :				
Distance entre le lieu de	livraison et le concessionnaire et/ou l'agent	:	km	

6.5. Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant). (Supprimer cette phrase si le soumissionnaire ne réclame pas la fluctuation)

6.5.2 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.5.3 Clauses du guide des CCUA

H1001C Paiements multiples 2008-05-12 C3015C Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change 2017-08-17

6.6 Instructions relatives à la facturation

6.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

(TPSGC insérera l'adresse de facturation figurant sur la réquisition au moment de l'attribution du contrat)

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2020-05-2818-06-21) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe «A» Spécifications en date du 2020-06-10;
- (d) Appendice 1 Questionnaire de renseignements techniques en date du 2020-06-10;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______. (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : «clarifiée le ______» ou «modifiée le ______» et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications)

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.10 Clauses du guide des CCUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/ produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

6.11 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel d'Environnement et Changement climatique Canada au lieu de livraison final.

Le véhicule doit être rechargé au moins aux trois quarts avant la remise du véhicule au personnel d'Environnement et Changement climatique Canada.

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

6.13 Instructions d'expédition

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (comme détaillé à l'annexe « A » - prix). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au ______ (Le soumissionnaire doit précisez le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production par téléconférence.

Solicitation No. - N° de l'invitation K4A20-210082/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier K4A20-210082

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.15 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.16 Garantie

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou ____ km *(à être complété par le soumissionnaire)* assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

6.17 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2020 ou plus récent).

6.18 Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

Spécifications de l'annexe « A », le 10 juin 2020

Aperçu du projet

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a demandé l'approvisionnement et la livraison de deux (2) navettes. Les navettes doivent être fournies conformément aux spécifications décrites ci-dessous. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils respectent les spécifications en indiquant Oui ou Non.

Les spécifications de l'équipement offert doivent répondre à toutes les exigences obligatoires suivantes.

Spécificati	ons de la navette électrique à plancher bas :	Confo	ormité
DESCRIPTION	SPÉCIFICATIONS	Oui	Non
Unité	Quantité de 2 (deux) : navettes entièrement électriques.		
Groupe	Les navettes doivent être dotées d'une traction intégrale.		
motopropulseur			
Nombre de places	Les navettes doivent avoir une capacité de 16 à 24 passagers, y compris une (1) place pour fauteuil roulant *non assisté.		
	*Non assisté: aucune intervention du conducteur. L'utilisateur du fauteuil roulant doit pouvoir monter à bord/descendre/s'attacher lui-même sans l'aide du chauffeur. Le conducteur est uniquement responsable d'activer la rampe d'accès de son siège.		
Fonctions	Les navettes doivent avoir un seul niveau avec plancher bas.		
Longueur	Les dimensions des navettes ne doivent pas dépasser une longueur de 26' et une largeur de 98".		
Moteur/Distance	Les navettes doivent être entièrement électriques, avec une capacité minimale de 240 km dans toutes les conditions météorologiques, à des températures de l'air ambiant allant de -40 degrés Celsius (°C) à +40 °C.		
Moteur/Distance	Les navettes doivent avoir une capacité minimale de 240 km après avoir alimenté tous les systèmes dépendants – chauffage, refroidissement et éclairage, groupes auxiliaires, etc.		
Recharge	Les navettes doivent être compatibles avec les bornes de recharge de niveau 1 et 2.		
Recharge	Les bornes de recharge des navettes doivent être situées sur le devant, à l'arrière et sur les côtés du véhicule.		
Recharge	Les navettes doivent pouvoir être entièrement rechargées, après avoir été complètement vidées, en 12 h sans nécessiter l'utilisation d'une borne de niveau 3. Remarque aux fournisseurs : l'emplacement du stationnement ne permet pas l'installation d'une borne de recharge de niveau 3.		
Colonne de direction	Les navettes doivent être dotées d'une colonne de direction inclinable et télescopique.		
Suspension	Les navettes doivent être dotées de suspension pneumatique et/ou de suspension hydraulique permettant de maintenir la hauteur de carrosserie constante, peu importe le nombre de passagers.		
Avertisseur sonore et caméra de marche arrière	Les navettes doivent être dotées d'un avertisseur sonore et d'une caméra de marche arrière avec stationnement assisté.		
Cabine avec chauffage et refroidissement	Les navettes doivent être dotées d'un système de chauffage et de refroidissement intérieur.		
Système d'accès pour fauteuil	Les navettes doivent avoir un accès non assisté pour fauteuil roulant.		

roulant		
Places pour fauteuil roulant	Les navettes doivent être dotées d'au moins une (1) place pour fauteuil roulant avec accès non assisté, ceinture et fixation.	
Portes	Les navettes doivent être accessibles aux fauteuils roulants par la porte de devant.	
Mécanisme de la	Les navettes doivent avoir un système d'ouverture et de fermeture de la porte contrôlé	
porte	par le conducteur.	
Fenêtres	Les navettes doivent être dotées de fenêtres conformes aux normes de l'industrie et qui peuvent servir de sortie d'urgence de chaque côté du véhicule.	
Panneau de	Les navettes doivent être dotées d'un panneau de destination programmable et	
destination	illuminé sur la partie supérieure avant à l'extérieur du véhicule.	
Éclairage	Tous les phares extérieurs de la navette doivent être conformes aux normes de	
extérieur	l'industrie.	
Plancher	La surface de base doit être fabriquée en composite synthétique ou matériau	
	équivalent. Le revêtement doit être antidérapant. Le plancher de l'entrée doit être	
	incliné pour permettre l'écoulement vers l'extérieur du véhicule.	
Manuels	Les navettes doivent avoir des manuels de l'opérateur, de maintenance et de pièces.	
Formation	Une formation de familiarisation doit être fournie à la livraison du véhicule.	
Siège du	La navette doit être dotée d'un siège pneumatique entièrement réglable.	
conducteur		
Sièges pour les	Les sièges de passagers doivent être semblables à ceux des autobus municipaux ou	
passagers	l'équivalent.	
Pneus	Tous les pneus doivent être neufs, montés sur des jantes en acier ou en aluminium et	
	équilibrés. Un pneu de secours classique monté sur une jante doit également être	
	fourni, ainsi qu'un ensemble de pneus d'hiver montés sur jantes.	
Système de son	Doit inclure une radio AM/FM, port USB et prise auxiliaire.	
Système	La cabine doit être dotée d'un système d'interphone.	
d'interphone/hau		
t-parleurs		
Lecteur de carte	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) utilise une tablette pour lire	
	les cartes d'identité des employés. Doit avoir un support de montage ajustable pour la	
	tablette et une prise d'alimentation auxiliaire et un port USB pour charger la tablette.	
Sortie d'urgence	Doit avoir une sortie d'urgence.	
Image de marque	Le véhicule doit afficher les couleurs et les logos d'ECCC à la livraison. L'image de	
	marque sera fournie au soumissionnaire retenu. Des autocollants seront fournis au	
	soumissionnaire retenu au cours de la phase de construction.	

APPENDICE 1 – QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES EN DATE DU 2020-06-20

a) Le présent appendice n'est pas une description d'achat. Consulter l'Annexe A – Spécifications en date du 2020-06-20

Les soumissionnaires doivent remplir le questionnaire suivant :

ро	ur le beso	oin.					
b)	Remplir	le formulaire suivant po	ur donn	ner des détails sur l'u	nité ou les unités offertes.		
Ca	bine et cl	hâssis					
a)	Marque	:	b) M	odèle :	c) Année :		
1.							
	a)	PNBV :	lb				
2.		Dimensions					
	a)	Empattement :	poud	ces			
	b)	Distance cabine-essieu	ı:	pouces			
	c)	Longueur :					
	d)						
3.	Mote	eur					
	a)	Marque :		b) Modèle : _			
		Puissance nette					
	d)	Couple net ll	b-pi à	tr/min			
4.	Trans	smission					
	a)	Marque :		b) Modèle :	c) Nombre de	rapports :	
	4.1	Embrayage					
	a)	Type :		b) Taille :			
5.		Essieux					
	5.1	Essieu avant					
	a)	Marque :		b) Modèle :	c) Capacité :	_ lb	
	5.2	Essieu arrière					
	a)	Marque :		b) Modèle :			
	c)	Capacité :	_ lb	d) Ratio :			
6.	Suspe	Suspension					
	Capa	cité au sol					
	6.1	a) Avant :	_ lb cha	cun b) Amort	isseurs :		

6.2 a) Arrière : _____ lb chacun b) Amortisseurs : _____

	6.3	a)	Auxiliaire lb chacun
7.		Pneus	S
	7.1	a) c)	Taille des pneus avant : X b) Pli/indice : Semelle :
	7.2	a) c)	Taille des pneus arrière : X b) Pli/indice : Semelle :
	7.3	a) c)	Taille des pneus de rechange : X b) Pli/indice : Semelle :
8.	Cadro	е	
8.1	a)	Maté	riau : b) Moment de flexion : en lb
8.2	a)	Renfo	ort : en lb
9.	Batte	erie(s)	
	a)	Type	:
	b)		e de vie :
	c)		ore de cellules :
	d)		on nominale :
	e)		sité :
	f)		eres :
	g)	Temp	s de charge de la batterie complètement déchargée :
	h)	Effet	de la température du compartiment sur la batterie :
		Si la t	empérature du compartiment de la batterie est contrôlée, expliquer comment :
		Si la t	empérature du compartiment de la batterie influe sur l'autonomie de la batterie, expliquer comment :

		Ren	seignements additionnels sur la ou les batteries :
10.	Alter a)		sance : ampères
11.	Vola ı a)		e : b) Modèle :
12.	Frein	S	
	a) c)		e de système : b) Taille des freins avant : e des freins arrière :
		Don	ner les détails complets du système de freinage :
	12.1	a)	Marque du compresseur : b) Modèle : c) Capacité pi cube/min
	12.2	a)	Marque du dessiccateur : b) Modèle :
	12.3	a)	Marque du purgeur d'humidité : b) Modèle :
13.	Siège	es	

	13.1 a)	Marque du siège du conducte	ır :	b)	Modèle :
	13.2 a)	Marque des sièges des passage	ers :	b)	Modèle :
14.	Performance du véhicule (à pleine charge – PNBV)				
	a) Vite	sse nominale sur route :	km/h (SAF 1688)		

	a)	Niveau requis pour recharger le véhicule :				
	b)	Emplacement de la prise de recharge : (doit être située à l'avant, à l'arrière or	ม sur le			
	côté)		ivo?			
	c)	Le véhicule utilise-t-il une borne de recharge standard de l'industrie ou une borne de recharge exclus	iver			
	d)	Temps de charge requis :				
	e)	Y a-t-il d'autres exigences concernant la recharge du véhicule? Le cas échéant, fournir une explication	1.			
16.	Chau	auffage et climatisation				
	Déta	tailler comment la cabine est chauffée et climatisée.				
	a)	Système de chauffage et de climatisation de la cabine :				
	b) détai	Si le système de chauffage et de climatisation de la cabine influe sur l'autonomie du véhicule, donner ails.	des			
17.	Systè	tème d'accessibilité pour les fauteuils roulants				
	2)	Détailler comment l'autobus donne accès à ceux qui sont en fauteuil roulant :				
	a) 	Detailler comment i autobus donne acces à ceux qui sont en fauteun roulant.				

15.

Recharge du véhicule

b) Indiquer en détail comment les fauteuils roulants sont placés et décrire tous les mécanismes qui servent à les fixer :
Système d'extinction d'incendie
a) Donner les détails du système d'extinction d'incendie :
Entretien
Fournir la liste de tous les entretiens prévus régulièrement pendant la durée de vie du véhicule et indiquer tous les coûts connexes :

ANNEXE «B» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soui suivant	nissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électroniqu : :
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) :

() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

() Virement télégraphique (international seulement);